

### Objet : Marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune–Plan de financement prévisionnel – Demande de subvention

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-02-18 en date du 6 février 2015 ayant pour objet l'acquisition foncière pour la construction des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,

La Présidente expose :

A la suite de la labellisation du Parc en janvier 2015, l'équipe technique va être amenée à s'étoffer afin de mettre en œuvre les ambitions de la charte du Parc sur les 15 prochaines années. Les locaux actuels sont devenus exigus et le Syndicat Mixte des Baronnies provençales envisage de faire construire un bâtiment pour accueillir le siège administratif du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce bâtiment d'une surface totale de 800 m<sup>2</sup> sur trois niveaux a été pensé pour être exemplaire dans sa conception : bâtiment à énergie positive, principe d'écoconstruction valorisant les matériaux de ressources locales, visée pédagogique du bâtiment sur les termes de la performance énergétique, de la mise en valeur des filières locales et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Sa conception même s'inscrit dans les ambitions de la charte du Parc.

L'opération globale pour la réalisation et l'équipement de ce bâtiment s'élève à 1 575 000 € HT, hors frais inhérents à la maintenance et à l'exploitation des ouvrages et équipements. Afin de mener à bien ce projet, la Présidente propose de solliciter l'ensemble des partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Tranche	DEPENSES		RECETTES	
	Prestation	Montant en € HT	Partenaire	Montant en € HT
Ferme	Etudes de conception du bâtiment Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage	110 000 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	60 000 €
	Contrôle technique et coordonnateur SPS	15 000 €	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 000 €
	Etude de sol		Autofinancement - SMBP	25 000 €
	<b>Tranche ferme</b>	<b>125 000 €</b>	<b>Tranche ferme</b>	<b>125 000 €</b>
Conditionnelle	Travaux de réalisation et d'équipement du bâtiment	1 310 000 €	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	440 000 €
	Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage	47 000 €	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	360 000 €
	Raccordement aux réseaux Divers et imprévus	93 000 €	Conseil Département 26	200 000 €
			Conseil Départemental 05	50 000 €
		Autofinancement - SMBP	400 000 €	
	<b>Tranche conditionnelle</b>	<b>1 450 000 €</b>	<b>Tranche conditionnelle</b>	<b>1 450 000 €</b>
	<b>TOTAL DE L'OPERATION EN € HT</b>	<b>1 575 000 €</b>	<b>TOTAL DE L'OPERATION EN € HT</b>	<b>1 575 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement prévisionnel proposé
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU